



*Ministère de l'Éducation nationale,
Porte-parolat du Gouvernement*

Le Ministre

Paris, le 1 - JUIL. 2010

Monsieur le Député, *Mr Yannick,*

Vous avez appelé mon attention sur les mesures de carte scolaire envisagées dans certaines écoles du département de la Mayenne et plus particulièrement dans les écoles de Landivy, Gorrion et Montenay.

Je tenais à vous assurer que j'ai pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite.

Aussi, suis-je en mesure de vous fournir les éléments de réponse suivants communiqués par l'Inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Mayenne.

Si l'enveloppe budgétaire est contrainte, les critères d'étude de la carte scolaire sont multiples et n'obéissent pas à une logique purement comptable. En effet, la préparation scolaire comporte plusieurs études réalisées par comparaison des situations avec une prise en compte particulière des écoles situées en milieu rural et notamment des plus petites d'entre elles.

Pour ce qui concerne l'école de Montenay, les effectifs sont en baisse constante depuis plusieurs années (89 élèves en 2007 pour 4 classes, 72 en 2010). Après fermeture d'une classe, le taux d'encadrement passe de 19,50 à la rentrée 2009 à 24 à la rentrée 2010.

S'agissant de l'école de Landivy, 28 élèves sans les deux ans sont prévus à l'école maternelle (passage de 2 classes à 1 classe). Il faut noter que, si l'on considère la population scolaire globale (96 élèves de maternelle et élémentaire), le taux d'encadrement s'élèvera à 24 élèves avec la mise en place d'une classe de GS/CP, comme l'équipe enseignante l'a spontanément organisée cette année scolaire.

.../...

Monsieur Yannick FAVENNEC
Député de la Mayenne
Conseiller régional des Pays de la Loire
Assemblée nationale
75355 PARIS CEDEX 07

Enfin pour l'école de Gorrion, après fermeture, l'école élémentaire passe d'un taux d'encadrement de 23,20 à la rentrée 2009 à 26 à la rentrée 2010. Il faut noter que, si l'on considère la population scolaire globale (157 élèves de maternelle et élémentaire), le taux d'encadrement s'élèvera à 24,57 élèves.

Je puis vous assurer que l'inspectrice d'académie reste attentive à toutes les évolutions et lorsque des situations significatives d'effectifs sont constatées à la rentrée, elles sont prises en compte avec la mise à disposition de l'école d'un moyen supplémentaire dès le lendemain de la rentrée pour les écoles qui le nécessitent. Ce procédé, mis en œuvre chaque année, permet d'optimiser l'allocation des ressources aux besoins des écoles.

Espérant que cette réponse est de nature à vous rassurer pleinement et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de ma considération distinguée.

Am. f. j.



Luc CHATEL